

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune. Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Etaient présents : MM Georgette Sciascia, Sophie Cornoté, Sandrine Merlier, Christian Delettre, Magali Potin, Fabrice Lebrun, Angélique Devaux, Steeve Brault, Rudy Merlier, Elodie Donne, Constance Bissessur, Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard

Absents représentés :

Océane Mallart par Georgette Sciascia
Fabrice Jolibois par Christian Delettre
Emmanuel Viltard à Sandrine Merlier

Absents :

Xavier Delgorgue

Ouverture de la séance à 18h30

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Observations sur le procès-verbal du 02 octobre 2025.

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du 02 octobre 2025.

L'ordre du jour est abordé.

1. [Délibération Autorisation signatures d'avenants – Cabinet Médical / MSP](#)
2. [Délibération devis marquage PMR – Cabinet Médical / MSP](#)
3. [Délibération devis enseigne – Cabinet Médical / MSP](#)
4. [Délibération annule et remplace : devis réparation du mur de séparation – Cour de la mairie / n° 10 place de l'église](#)
5. [Délibération d'acceptation de dons](#)
6. [Délibération plateau surélevé – rue de Guillaucourt](#)
7. [Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2026](#)
8. [Délibération achat d'un souffleur](#)
9. [Délibération achat de lits de camps](#)
10. [Délibération autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif 2026](#)

1. [Délibération Autorisation signatures d'avenants – Cabinet Médical / MSP](#)

Madame le Maire présente les avenants pour le marché public du cabinet médical/MSP :

- Entreprise Coté Peint : 4 943.89€ HT
- Entreprise Domotic Conect : 300€ HT
- Entreprise V. Danière : 1 524.42€ HT
- Entreprise Gance : 1 600€ HT
- Entreprise Colas : 6 217.56€ HT
- Entreprise 2SPB : 9 127.82€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés les avenants présentés et autorise Madame le Maire à signer les avenants, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 4 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)

2. Délibération devis marquage PMR – Cabinet Médical / MSP

Madame le Maire présente le devis pour le marquage au sol PMR du cabinet médical/MSP.

-Entreprise D2Z : 996.80€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à le signer, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 4 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)

3. Délibération devis enseigne – Cabinet Médical / MSP

Madame le Maire présente le projet d'enseigne et présente le devis :

Entreprise DVB : 2 700€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à le signer, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 4 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)

4. Délibération annule et remplace : devis réparation du mur de séparation – Cour de la mairie / n°10 place de l'église

Madame le Maire rappelle la délibération n°2025-64, d'acceptation du devis du mur de séparation de la cour de la mairie.

Elle explique que le devis a été revu à la hausse suite à des préconisations des services des Bâtiments de France, afin de restaurer le mur en briques existant de manière plus qualitative. Elle présente le devis révisé :

-Entreprise Feutrez : 13 923.30€ (Soit 2 933.56€ HT en plus)

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis révisé présenté et autorise Madame le Maire à le signer, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 4 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)

5. Délibération d'acceptation de dons

Madame le Maire indique avoir reçu un don de l'entreprise PROMEO et de Madame PONTTHIEU, l'une des directrices, suite au décès de M. Chris Choukair.

D'un commun accord avec l'entreprise, ce don sera utilisé pour l'achat de végétaux pour le cabinet médical/MSP.

Les dons s'élèvent à : 500€ de la direction de PROMEO
420€ des collègues de M. CHOUKAIR

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés l'acceptation des dons présentés, à l'issu du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 4 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)

6. Délibération plateau surélevé – rue de Guillaucourt

Madame le Maire rappelle le vote de la séance du 16 juin 2025, et notamment la délibération n°2025-38, qui concernait l'acceptation d'un devis pour la réalisation de plateaux surélevés rue de Guillaucourt et rue Robert Degrootte.

Madame le Maire rappelle la discussion lors de la séance du 02 octobre 2025, lors de laquelle elle avait indiqué que le devis du plateau surélevé pour la rue de Guillaucourt avait été revu à la hausse suite à des préconisations des services de voirie du Conseil Départemental.

Madame le Maire présente le devis révisé :

-Entreprise STAG : 15 465€ HT (Soit 7 425€ HT en plus)

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis révisé présenté et autoriser Madame le Maire à signer le devis, à l'issu du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 3 (MMS Régis Ventelon, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)
Abstentions : 1 (Mme Marie-Noëlle Meunier)

7. Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2026

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet du dépôt de pain, approuvé lors de la séance du 16 juin 2025.

Pour un montant de travaux estimé à 60 500€ HT

Correspondant au(x) devis présenté(s) par l'atelier 243, architecte

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 40%, soit 24 200€ et arrête le plan de financement suivant

- o Subvention État DETR : 24 200€
- o Subvention État DSIL :
- o Subvention État Fonds vert :
- o Subvention État FNADT :
- o Subvention conseil régional Hauts-de-France :
- o Subvention conseil départemental de la Somme : 24 200€
- o Aide d'un EPCI :
- o Autres (fonds européens, etc.) :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- o Fonds propres : 14 520€ TTC
- o Emprunt :
- o Crédit bail ou autres (à préciser) :
- o Recettes générées par le projet :

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la demande de subvention au titre de la DETR 2026, à l'issu du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 4 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)

Monsieur Régis Ventelon demande s'il s'agit d'un dépôt de pain ou d'une boulangerie.

Madame le Maire répond que l'appellation est encore floue, au vu des équipements qui seront installés par le preneur.

8. Délibération achat d'un souffleur

Madame le Maire présente le devis de remplacement d'un souffleur pour l'atelier communal :

-Entreprise Gueudet : 715.83€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et l'achat du souffleur, à l'issu du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 15 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 3 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin)

9. Délibération achat de lits de camps

Madame le Maire présente le devis d'achat de lits de camp, notamment pour le PCS :

-Entreprise Comat&Valco : 569€ HT

Madame le Maire propose un débat pour une réunion ultérieure concernant la possibilité de louer les lits, notamment lors des locations de salle polyvalente.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et l'achat des lits, à l'issu du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 4 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)

10. Délibération autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif 2026

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des dépenses en investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026, en anticipation de la période de fin d'année.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date) », sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant total des dépenses d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 1 194 230€.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc 298 557.50 € (25 % du montant précité).

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés l'autorisation budgétaire spéciale, à l'issu du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 14 (3 pvr) Contre : 0 Abstentions : 4 (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard)

11. Hors ordre du jour

Madame le Maire rappelle que tous les membres ont été destinataires du grand livre. Elle demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

Madame le Maire présente le devis signé depuis la dernière réunion :

-Idéation : Licence de sauvegarde : 170€ HT (location annuelle)

-Sopelec : Illuminations de fin d'année : 788€ HT

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h47

Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance,



Délibérations : séance du 04 décembre 2025

- | | |
|---------|---|
| 2025-73 | Cabinet Médical/MSP : Marché Public : Autorisation signatures d'avenants |
| 2025-74 | Cabinet Médical/MSP : Devis marquage PMR |
| 2025-75 | ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-64 : Devis mur de séparation de la cour de la mairie |
| 2025-76 | Cabinet Médical/MSP : Devis d'enseigne |
| 2025-77 | Délibération acceptation de dons |
| 2025-78 | Délibération devis plateau surélevé – rue de Guillaucourt |
| 2025-79 | Demande de subvention au titre des dotations de soutien à l'investissement pour l'exercice 2026 |
| 2025-80 | Délibération devis achat d'un souffleur |
| 2025-81 | Délibération devis achat lits de camp |
| 2025-82 | Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2026 |

